

Doha, DO IT NOW !

Recommandations aux responsables politiques belges en préparation de la conférence climat de Doha

Ce texte rassemble les recommandations que nous adressons à nos responsables politiques belges à l'occasion de la 18^{ème} conférence climat de Doha. Ces recommandations ont été élaborées par les membres de la Plateforme Justice Climatique, qui réunit les organisations environnementales, les syndicats et les mouvements Nord-Sud en Belgique.

Tout d'abord, la Plateforme souhaite avant tout insister sur les engagements antérieurs pris par la Belgique. Afin de pouvoir mettre en œuvre une transition juste, il est impératif que chaque entité reconnaisse sa responsabilité internationale et livre des efforts ambitieux. L'absence d'un accord intra-institutionnel sur la répartition des objectifs climatiques (répartition de l'effort) ne peut servir de prétexte à l'inaction.

Ensuite, le choix du Qatar comme pays hôte pour les négociations climat n'est pas acceptable. Le Qatar est critiquable concernant le respect des droits humains, tant sur le plan des droits civils et politiques que sur celui des droits des travailleurs. Mais il s'agit également d'un important émetteur de gaz à effet de serre.

Enfin, la Belgique est généralement perçue comme un pays progressiste dans le cadre des négociations climat. Il est important que la Belgique reste sur cette ligne. La Belgique peut continuer à jouer un rôle constructif sur quatre points : (1) une politique interne crédible et un niveau d'ambition accru ; (2) pousser pour un accord international contraignant et une ambitieuse seconde période d'engagement pour le Protocole de Kyoto ; (3) jouer son rôle de pionnière dans le débat sur l'équité et renforcer la Transition Juste ; (4) honorer ses engagements pour les financements climat.

1. Une politique climatique interne crédible et un niveau européen d'ambition accru

Dans les négociations climatiques de l'ONU, toutes les parties doivent faire des efforts afin d'accroître le niveau d'ambition pour les réductions des émissions. Les pays développés, en tant que groupe, doivent élever leur niveau d'ambition à 25-40% de réduction par rapport à 1990. Les pays en développement doivent également fournir des efforts en matière d'atténuation. La Belgique doit prendre ses responsabilités à trois niveaux:

- Satisfaire l'objectif 2020: la Belgique n'est pas en bonne voie pour atteindre son objectif 2020. La décision européenne du partage de l'effort (ESD) soumet la Belgique à un objectif de -15% d'ici 2020 pour les secteurs non-couverts par le marché des émissions (non-ETS). Afin d'atteindre cet objectif, il est nécessaire d'opter pour une politique climatique crédible et ambitieuse avec des mesures efficaces de réduction interne, tant au niveau des entités fédérées que du gouvernement fédéral.
- Un niveau d'ambition accru pour l'Union européenne: plusieurs études montrent que les réductions nécessaires qui sont recommandées par le dernier rapport du GIEC ont été sous-estimées et que les réductions à réaliser par les pays industrialisés devraient plutôt tendre vers un objectif plus ambitieux ; à savoir 40%. La Belgique et ses entités fédérées doivent plaider pour un objectif de -30% d'ici 2020. La Commission européenne a à nouveau récemment démontré qu'un niveau d'ambition climatique plus élevé est non seulement accessible, mais également de l'intérêt des Etats membres de l'UE. Compte tenu du besoin d'objectifs de réduction plus ambitieux, la Plateforme demande dès lors qu'à Doha, l'UE s'engage à un objectif de 30% dans le cadre de la prochaine période du Protocole de Kyoto (2013-2020), qui doit être soutenu par un programme social crédible.
- Le surplus des quotas d'émission : au sein de l'UE, la Belgique doit plaider en faveur de la poursuite d'un accord fort dans le cadre de l'*Alliance de Durban*, l'*alliance progressiste* de l'Union européenne et des pays en développement. Afin de s'assurer que les engagements aboutissent effectivement à des réductions d'émission, il convient de trouver une solution pour les quotas excédentaires : les « *assigned amounts units* » (AAUs) également dénommés « l'air chaud ». Le report des AAU

excédentaires va hypothéquer l'intégrité et l'efficacité d'un futur accord climatique et il faut donc qu'une solution soit trouvée à Doha. Du point de vue de l'intégrité environnementale, l'annulation du surplus est la meilleure solution. Dans le contexte politique actuel, la Belgique doit promouvoir de façon constructive une position européenne qui soutienne la position du G77 comme point de départ des négociations sur l'air chaud.

2. La Belgique doit pousser pour un accord international contraignant et une ambitieuse seconde période d'engagement pour le Protocole de Kyoto

La Belgique doit pousser pour que d'ici 2015, un accord climatique global et contraignant, équitable et ambitieux soit adopté dans le cadre de la CCNUCC. Cet accord devra entrer en vigueur au plus tard en 2020. L'avenir d'un ambitieux Protocole de Kyoto est également incertain. Le Protocole de Kyoto est le seul cadre politique international juridiquement contraignant dans la lutte contre les changements climatiques. Il est certain que le Japon, le Canada et la Russie ne s'engageront pas dans une seconde période du Protocole de Kyoto (Kyoto bis). Doha est la dernière conférence climat avant le début de Kyoto bis, qui débutera au 1^{er} Janvier 2013.

Il est urgent d'apporter une réponse aux diverses questions en suspens. L'Europe a une grande responsabilité, en raison notamment de l'impact sur d'autres processus de négociation, tels que la Plateforme de Durban pour une action renforcée (ADP), le Groupe de travail qui doit conclure les négociations pour un accord global d'ici 2015. Par ailleurs, l'Europe doit continuer d'exhorter les autres pays à adhérer au Protocole. La Belgique doit prendre les devants.

- Les amendements relatifs à la seconde période d'engagement du Protocole de Kyoto doivent être adoptés à Doha, ratifiés et entrer en vigueur le plus vite possible ; de sorte que le vide juridique (l'écart entre la fin de la première période de Kyoto en décembre 2012 et l'entrée en vigueur de Kyoto bis) soit le plus court possible.
- La durée de Kyoto bis : l'Europe a décidé d'appuyer une période de 8 ans. Le Sud, et en particulier les pays les moins avancés, n'y sont pas en faveur. La Plateforme soutient une période de 5 ans afin d'éviter de faibles ambitions, ce qui ne peut en aucun cas se produire.
- Les mécanismes de flexibilité: les mécanismes de flexibilité, en particulier le Mécanisme de développement propre (MDP), ont révélé leurs lacunes ces dernières années. Les résultats de l'évaluation du mécanisme doivent servir de base à la deuxième période. Dans ce cadre, une attention particulière devrait être accordée à la complémentarité (priorité aux réductions internes), à l'additionnalité, à l'efficacité, à la durabilité, aux avantages sociaux et au développement. Ils doivent être réformés afin de garantir le plein respect de ces critères. L'énergie nucléaire n'est pas une solution durable au problème des émissions de gaz à effet de serre et ne peut donc pas être incluse dans les mécanismes de flexibilité.

3. La Belgique doit jouer son rôle de pionnier dans le débat sur l'équité et renforcer la Transition Juste

L'« *Equity* » renvoie avant tout à la justice et à l'équité dans le cadre de l'accord mondial pour le climat. Chaque pays devrait prendre des mesures pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre, mais selon les principes de « justice » ou d'« équité ». Ceci signifie que l'ensemble des parties ne doit pas fournir les mêmes efforts. La mise en œuvre concrète de « l'équité » est l'une des grandes questions les plus controversées dans les négociations sur le climat. L'absence de consensus est un obstacle à des questions importantes comme les objectifs à long terme, l'année du pic, le niveau d'ambition, etc. En rendant le principe d'équité plus tangible, des résultats structurels pourront être atteints. La Belgique œuvre pleinement à nourrir ce processus et doit également continuer à maintenir et à renforcer cette position de pionnier.

- La Belgique doit contribuer à donner forme à la vision européenne : depuis des années, l'UE exige un « accord global » avec un effort climatique pour les pays émergents. Cependant, l'UE n'a pas encore une position claire sur la question. La vision européenne de l'équité doit (1) s'appuyer sur des critères objectifs, clairs et transparents ; sur la responsabilité commune mais différenciée et les capacités respectives (CBDR-RC) ; sur le droit au développement durable (R2SD) et (2) partager l'espace environnemental de façon équitable entre les pays et en leur sein. Le futur accord mondial pour le climat ne pourra être équitable pour toutes les parties que de cette façon. La Belgique organise un

atelier sur l'équité les 6 et 7 novembre prochains, auquel plusieurs parties importantes seront invitées. La Plateforme encourage cette initiative, mais demande à la Belgique de valoriser le contenu de ces discussions sur l'équité dans le débat européen et de stimuler par la même occasion, le débat au niveau de la COP. De cette manière, la Belgique renforcera sa position de leader.

- Le rôle de la Belgique en tant que vice-président du LCA : outre l'ADP, le Groupe de travail spécial sur l'action concertée à long terme (AWG-LCA), est aussi un groupe de travail très important pour l'action à long terme. Il est logique que les discussions sur l'équité prennent également place ici. L'Arabie saoudite préside ce groupe de travail ; la Belgique en est la vice-présidente. Nous avons donc une grande opportunité d'influencer ce débat. De par son rôle de vice-présidente, la Belgique doit aussi veiller à l'aboutissement fructueux du mandat de l'AWG-LCA (tel que défini dans le Plan d'action de Bali) et s'assurer que tous les points de discussion trouvent écho dans les voies de négociation appropriées (plateforme de Durban ou organes subsidiaires).

Ni les environnementalistes, ni les travailleurs, ni les mouvements nord-sud ne peuvent attendre jusqu'en 2015 pour des mesures concrètes liées à la politique climatique. C'est pourquoi la Plateforme demande qu'un mandat soit donné à l'Organisation internationale du Travail (OIT) pour l'opérationnalisation des engagements pris à Cancun (2010) et réaffirmés à Durban, sur le travail décent et la « Transition Juste ». Ceux-ci impliquent un verdissement de l'économie en Belgique et en Europe via des emplois verts et décents, la formation et l'éducation au verdissement, le respect des droits de l'Homme et des travailleurs et des systèmes de protection sociale solides et efficaces.

4. La Belgique doit honorer ses engagements financiers internationaux pour le climat

Les financements climat internationaux sont non seulement essentiels pour l'atténuation et l'adaptation dans le Sud, mais ils sont aussi une pierre angulaire des négociations internationales pour le climat. Nous craignons de voir un déficit financier de huit ans si une décision sur l'échelonnement d'ici 2020 n'est pas prise rapidement. L'Europe doit prendre les devants avec de l'argent qui soit public et additionnel. En même temps, la Belgique doit progresser sur les trois éléments suivants:

- A Copenhague, des financements rapides (*Fast Start Finance* - FSF) ont été promis à hauteur de 30 milliards USD. La part de la Belgique est de 150 millions EUR sur une période de trois ans. Nous arrivons à l'échéance et il manque 62 millions EUR. Sur les 88 millions de fonds qui ont déjà été versés, 7 millions seulement étaient réellement des fonds nouveaux et additionnels. D'ici Doha, la Belgique doit mettre à disposition le solde de plus de 62 millions d'euros. Cet argent doit être additionnel et ne pas provenir du budget de la coopération au développement.
- Eviter un déficit de financement est crucial afin de réduire l'écart entre l'atténuation effective et l'objectif (« *mitigation gap* »). La Plateforme exige de la Belgique un engagement politique mesurable et contraignant pour la période 2013-2015 qui aille au-delà du FSF et un échelonnement financier vers 2020. Une part importante de ce montant additionnel doit être versée au Fonds vert pour le climat (FVC), qui doit devenir le canal de financement international pour le climat. Dans le même temps, le fonds doit être mis en place en tenant compte des capacités de participation de tous les acteurs nationaux (y compris la société civile); d'un juste équilibre entre l'atténuation et l'adaptation (minimum 50% des fonds pour l'adaptation) et plus de clarté sur le rôle secondaire du secteur privé. En outre, la Belgique doit pousser à ce que la mention des 100 milliards de dollars promis se trouve dans les conclusions du Conseil de l'environnement qui seront finalisées le 25 octobre. Ce n'est actuellement pas le cas. Les conclusions du Conseil ECOFIN du 13 Novembre doivent clarifier les plans de l'UE pour le financement climatique à partir de 2013 et il est urgent qu'un lien clair soit établi entre les sources innovantes de financement et les financements climat.
- L'argent doit provenir de sources innovantes de financement et non des budgets nationaux. Une taxe sur les transactions financières, une taxe sur le transport international et les revenus générés par la mise aux enchères des quotas ETS sont des sources novatrices potentielles. La Belgique doit exiger que des sources de financement climatiques innovantes soient mentionnées dans les conclusions du conseil européen de l'environnement.